



*République d'Haïti*

## **PACTE NATIONAL POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITE**

Le Gouvernement de la République d'Haïti, la communauté éducative, les partis politiques et les secteurs organisés de la société civile ont, à l'issue de leur entente, convenu ce qui suit :

### **Engagement no 1 : Accroître et réhabiliter l'offre publique scolaire.**

Les signataires prennent l'engagement que la mise en œuvre de la politique de gratuité et d'obligation scolaires se fera prioritairement par le biais d'un accroissement de l'offre publique d'éducation en fonction d'une nouvelle cartographie scolaire qui tient compte des infrastructures disponibles et de la démographie de chaque section communale. L'État mobilisera une partie des ressources allouées au secteur pour réhabiliter son réseau d'écoles nationales et de lycées de façon à en faire des établissements de référence quant à la qualité des formations dispensées.

### **Engagement no 2 : Doubler au moins le financement de l'éducation**

Les signataires s'assurent qu'au cours de la période 2016-2020, l'État haïtien consacrera au financement public de l'éducation, le plus élevé des deux montants suivants : soit 35 % du budget national, soit 8 % du Produit intérieur brut (PIB) du pays. C'est le montant minimum à consacrer au financement public de l'éducation haïtienne.

### **Engagement no 3: Soustraire le système éducatif du clientélisme et des influences politiques néfastes**

Les signataires s'assurent que les décisions concernant le fonctionnement des écoles, le recrutement et l'affectation des agents éducatifs sont prises en toute transparence, dans le refus du clientélisme et dans le respect des normes établies, notamment en privilégiant la voie de concours.

### **Engagement no 4 : Mettre en œuvre le statut particulier des personnels de l'éducation**

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre le statut particulier des personnels de l'éducation de façon à améliorer, d'une part, la condition enseignante et d'autre part à relever les exigences à l'entrée et le niveau de rendement de la profession enseignante. Les signataires s'engagent à garantir l'exercice des droits syndicaux.

**Engagement no 5 : Promouvoir la formation « tout au long de la vie »**

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour faciliter la disponibilité de l'offre de formation tout au long de la vie afin d'assurer : l'employabilité des jeunes, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, et la mise en adéquation des compétences professionnelles avec les exigences du marché du travail.

**Engagement no 6 : Développer et améliorer la qualité de l'Enseignement technique et professionnel**

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour que la prochaine législature ratifie toutes les lois se rapportant à l'Enseignement Technique et Professionnelle à savoir, un cadre pour la régularisation de ce sous-système, la mise en place d'un mode de reconnaissance des acquis, le développement d'un curriculum en adéquation avec le marché du travail.

**Engagement no 7: Réguler et Moderniser l'Enseignement Supérieur**

Les signataires s'engagent à mettre tout en œuvre pour la ratification d'un ensemble de lois devant permettre à ce niveau d'enseignement de répondre aux besoins du marché du travail, de créer un organe de régulation, d'améliorer les capacités d'accueil, et de favoriser le développement de la recherche.

Les signataires s'engagent à poursuivre le dialogue en vue de promouvoir, d'une part, une école de qualité et de veiller, d'autre part, au respect du Pacte National pour une Education de qualité.